



Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin

Association (loi de 1901) agréée au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE HIRONDELLE 2013

Entre les années 1990 et 2001, les plus grosses populations d'Hirondelle de fenêtre ont chuté de plus de 41 % (données STOC-EPS).

Dans le but d'avoir de nouvelles données, la LPO Nationale lance en 2012 une enquête participative afin de recenser les colonies d'Hirondelles de fenêtre ; l'objectif de cette enquête étant de mieux connaître leur répartition et évaluer leur évolution.

Relayée dans plusieurs régions de France, cette enquête participative est lancée en Limousin en 2013. Des observations ont ainsi été faites sur 159 communes, réparties sur les 3 départements.

➤ MÉTHODE DE COMPTAGE

Le principe de l'enquête participative est de faire participer toutes les personnes qui le souhaitent au comptage des nids d'hirondelles et ce, dans le but d'inventorier et localiser les colonies d'Hirondelle de fenêtre (en priorité) et celles d'Hirondelle rustique (ces colonies étant plus difficiles à comptabiliser puisque situées à l'intérieur des bâtiments).

Le recensement consiste à comptabiliser les nids occupés, mais également d'inventorier autant que faire se peut, les nids vides et détruits. La catégorie la plus importante pour connaître les colonies existantes étant les nids occupés.

Un nid est considéré occupé dès lors qu'un adulte y entre ou en sort, ou que des petits sont visibles.

Pour le suivi des populations, les nids vides ou détruits ont également leur importance mais pour la première année, ces données ne sont pas exploitables puisqu'aucune comparaison n'est possible avec les années précédentes.

➤ ARRIVÉE DES HIRONDELLES DE FENÊTRE

Cette année, les premières Hirondelles de fenêtre ont été observées en Limousin le 15 mars à Bétête (23) et à Ayen (19).

Les observations se multiplient début avril et les premières constructions de nids observées sont données le 10 avril à Ahun (23).

➤ NICHÉES TARDIVES

L'année 2013 a été marquée par un printemps froid et pluvieux. Dans de nombreux cas, les premières nichées qui ont pu être observées ont avortées (morts des petits, abandon du nid par les parents, etc...). Du fait de ces conditions climatiques printanières défavorables, les secondes nichées ont parfois été plus tardives et des jeunes ont encore été observés au nid aux alentours du 10 septembre.



Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin

Association (loi de 1901) agréée au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature

➤ OBSERVATION DES HIRONDELLES DE FENÊTRE

Au total, ce sont 86 observateurs (grand public ou ornithologues amateurs et professionnels) qui ont participé à l'enquête et transmis leurs observations, soit via WNAT, soit en les communiquant directement à la SEPOL, soit via le blog dédié aux Hirondelles (<http://hirondelles.sepol.fr>).

Au cours de ces observations, 1555 nids occupés (soit autant de couples et 3110 adultes), ont été recensés sur l'ensemble de la région, répartis comme suit :

DÉPARTEMENT	COMMUNE ≥ 1 OBS.	NB DE DONNÉES ENREGISTRÉES	NIDS OBSERVÉS				TOTAL NIDS OBSERVÉS
			OCCUPÉ	EN CONST.	VIDE	DÉTRUIT	
Corrèze	74	265	688	45	79	37	849
Creuse	21	35	77	4	-	5	86
Haute vienne	64	209	790	24	71	55	940
TOTAL	159	509	1555	73	150	97	

La plus grosse colonie d'Hirondelle de fenêtre du Limousin (observée en 2013) se situe à Saint Léonard de Noblat (87), à la Cité du Breuil, avec 100 nids occupés et 58 nids vides.

Cette colonie a été préservée lors de travaux de restauration des bâtiments, grâce à l'investissement et la volonté de l'ODHAC (Office Public de l'Habitat 87), en faisant installer des nids artificiels et des planchettes anti-salissures sous les nids.

Des recensements exhaustifs ont été faits sur 2 communes de la communauté d'agglomération de Limoges : Le Palais sur Vienne et Isle.

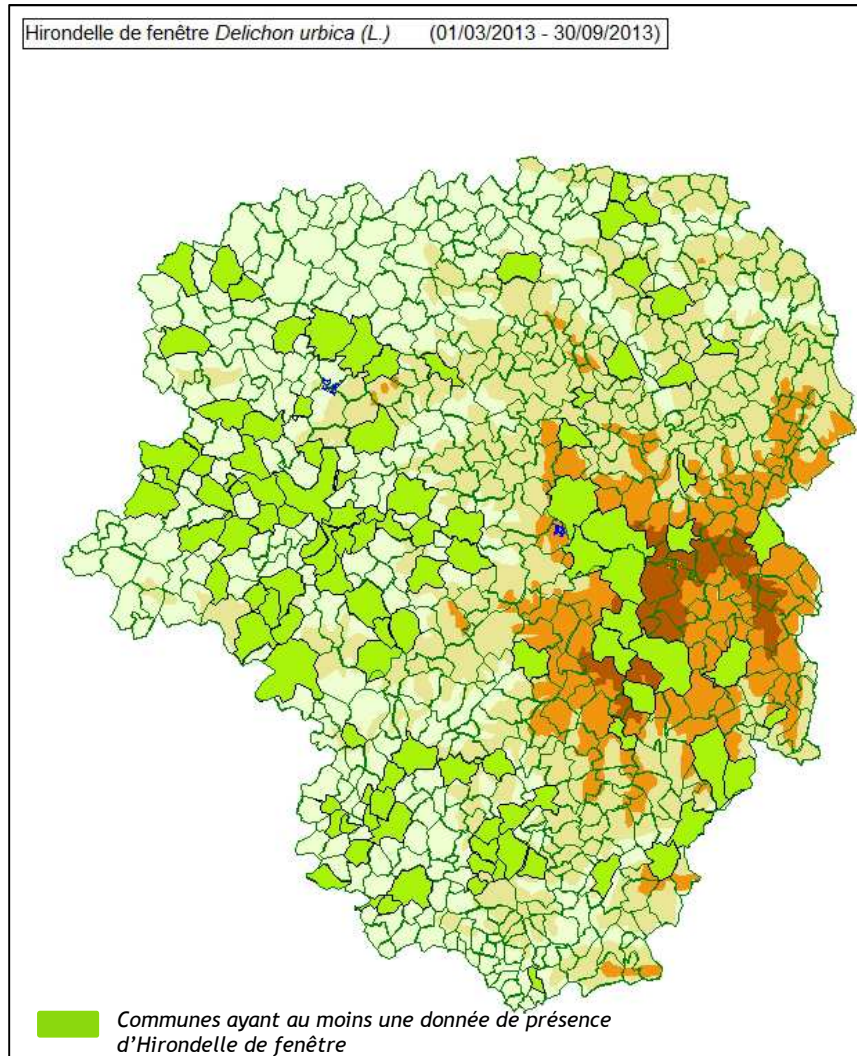
Les communes ci-dessous ont également fait l'objet d'un recensement exhaustif, grâce à l'implication de bénévoles recenseurs.

- *Pour la Corrèze* : Albignac, Albussac, Argentat, Aubazine, Beynat, Brivezac, Chameyrat, Cornil, Favars, Forgès, Gimel, La Chapelle aux Brocs, Lagarde Enval, Lagleygeole, Laguenne, Lanteuil, Le Chastang, Meyssac, Monceaux sur Dordogne, Neuvillem, Noailhac, Palazinges, Saint Chamant, Ste Fortunade, Saint Germain les Vergnes, Saint Hilaire Peyroux, Saint Mexant, Venarsal (et la ville de Tulle).
- *Pour la Creuse* : Royère de Vassivière, Auzance, Ahun.
- *Pour la Haute Vienne* : Aix sur Vienne, Bessines sur Gartempe, Bujaleuf, Chaptelat, Château Chervix, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Magnac Bourg, Meuzac, Nexon, Saint Germain les Belles, Saint Hilaire les Places, Saint Paul, Le bourg de Verneuil sur Vienne, Vicq sur Breuil, et certains Quartiers et rues de Limoges.



Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin

Association (loi de 1901) agréée au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature



➤ SECONDE PHASE DU PROJET :

La seconde phase de ce projet en faveur des hirondelles est de lister et ainsi localiser les grosses colonies situées sur les bâtiments publics (écoles, mairies, postes, immeubles, HLM) afin d'essayer par la suite de mettre en place des partenariats avec les organismes gestionnaires de ces bâtiments et de valoriser les actions comme celles qui ont été réalisées par l'ODHAC à Saint Léonard de Noblat.

Suite à l'enquête 2013, nous avons déjà une liste de communes sur lesquels des bâtiments publics sont colonisés et nous allons essayer de travailler en priorité sur ces communes pour mener des actions de protection et de préservation.



Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin

Association (loi de 1901) agréée au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature

BÂTIMENTS COLONISES PAR LES HIRONDELLES DE FENÊTRE

COMMUNE	CP	BATIMENT			NB DE NIDS				COMMENTAIRES
		POSTE	MAIRIE	AUTRE	OCCUPÉS	VIDES	CONSTRUC.	DETRUITS	
Verneuil sur vienne	87430	X			6	3	7	14	Renovation prévu pour y installer une annexe de l'école ; date ?
			X		16	7	6	25	
Saint Hilaire les Places	87800	X			8				Ancienne poste ("Point Taxi")
		X			5				
Feytiat	87220		X *		2				* Salle municipale Pierre Louis
			X *		4				* Bat. Services municipaux
			X *		9				* Bat.Serv.mun. Faç. parc mairie
Limoges	87	X			2				115 ave de Landouge
Saint Priest Taurion	87480		X		2		2		Ancienne agence Immobilière
				X	32				
Vicq sur Breuil	87260		X		6				
Meuzac	87380		X		6				
Nedde	87120	X			?				
Les Cars	87230	X			10				Colonie en forte baisse, destruction de nids signalés en 2013 à l'ONCFS (date de destruction ?)
Nedde	87120	X			2				8 nids en état moyen
Le Palais sur Vienne	87410		X		21				Salles municipales, côté cours école
Rilhac Rancon	87570		X			16			



Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin

Association (loi de 1901) agréée au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature

COMMUNE	CP	BATIMENT			NB DE NIDS				COMMENTAIRES
		POSTE	MAIRIE	AUTRE	OCCUPÉS	VIDES	CONSTRUC.	DETRUITS	
Saint Léonard de Noblat	87400			X	100	58			ODHAC ; planchettes déjà installées sous certains nids
Neuvic	19160		X		18	19			
Le chastang	19190		X		3				
Saint Germain les Vergnes	19330	X			14				
Forgès	19380		X		4				bat. Mairie / Ecole
		X			2				
Venarsal	19360		X		9				
Chapelle aux brocs	19360		X		4				ancienne école/mairie
Aubazine	19190	X			5				
Argentat	19400			X	6				Ave Lamartine bat.TP
Beynat	19190			X	9				Agence AXA
Forgès	19380	X			2				
Le Chastang	19190		X		3				
Lissac sur Couze	19600		?						Contacté par le maire (07-2013) pour informations planchettes anti-salissures
Gentioux Pigerolle	23340		X		1			5	
Auzances	23700			X	1				Groupama Syndicat d'Initiative
				X	7				
Royère de Vassivière	23460			X	1				Collège



Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin

Association (loi de 1901) agréée au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature

A la suite de l'enquête participative 2014, nous pourrions alors voir si les actions menées ont porté leurs fruits et aidé les hirondelles à renforcer leurs colonies.